



[NOUS CONTACTER \(/NOUS-CONTACTER\)](#) [ESPACE PIGISTES \(HTTP://PIGISTES-CFDT.FR/\)](http://pigistes-cfdt.fr/) [ESPACE CONSEIL NATIONAL \(/USER\)](#)



PIGISTES / ENQUETE

L'enquête:

Presse écrite en Rhône Alpes: Les titres de la presse quotidienne régionale (Le Progrès et Le Dauphiné Libéré) proposent un feuillet [1 500 signes espaces compris] rémunéré entre 15 et 70 euros en salaire brut [avant d'ajouter les congés payés et treizième mois].

Les titres de la presse hebdomadaire, mensuelle ou autre (Lyon capitale, Bref Rhône Alpes, Journal des entreprises du Rhône, les Petites affiches lyonnaises, Acteurs de l'économie.) proposent un feuillet compris entre 37 et 48 euros*.

Agences de presse: Les agences de presse nationales proposent une rémunération allant de 60 à 70 euros* la dépêche et de 15 à 17 euros la brève.

Presse magazine, professionnelle et spécialisée (diffusion nationale): Les tarifs pratiqués par les titres de la presse magazine, professionnelle et spécialisée ayant une diffusion nationale auxquels collaborent les journalistes ayant répondu à l'enquête oscillent entre 40 et 69 euros le feuillet*. La moyenne du tarif du feuillet auquel collaborent les journalistes interrogés se situe - pour la presse magazine, professionnelle et spécialisée** - à 57 euros*.

Moyenne nationale: La moyenne nationale du tarif du feuillet s'élevait à 63,74 euros* dans le cadre d'une enquête menée en 2003 auprès de journalistes pigistes de la presse écrite par le Syndicat national des journalistes.

Minima obligatoires pour la presse quotidienne nationale et la presse

magazine: Le tarif du feuillet pratiqué par les entreprises de presse adhérentes au SPQN (Syndicat de la presse quotidienne nationale) ne peut être inférieur, au 1er décembre 2007, à 62,22 euros* et pour les entreprises adhérentes au SPPMO (Syndicat professionnel de la presse magazine et d'opinion) à 50,50 euros* (Art. 22 de la CCNJT***).

Photographies: Les photographies - réalisées par les journalistes rédacteurs - sont rémunérées entre 10 et 80 euros*. Un titre ne rémunère pas les photographies.

Frais, ancienneté, congé maladie et maternité, formation: Les frais (essentiellement les déplacements) sont remboursés par les trois quarts des employeurs.

L'ancienneté dans la profession en qualité de journaliste professionnel est appliquée par deux employeurs (Art 23 de la CCNJT***).

Aucun journaliste pigiste n'a bénéficié d'un complément de salaires pour maladie ou maternité (Art 36 et 42 de la CCNJT).

Un journaliste a bénéficié d'une formation [prise en charge du coût de la formation et de la rémunération] dans le cadre du plan de formation d'un employeur et un autre dans le cadre d'un CIF (congé individuel de formation) sollicité auprès de Médiafor **** (Art 12 de la CCNJT).

Des cessions des droits formalisées et rémunérées existent chez deux employeurs (Art 9 de la CCNJT). L'accès au comité d'entreprise existe chez un employeur.

* En salaire brut [avant d'ajouter les congés payés (Art 31 de la CCNJT) et treizième mois prévus (Art 25 de la CCNJT)]. Un feuillet correspond à 1 500 signes (espaces compris).

** La moyenne du tarif du feuillet pour la presse Rhône-Alpes n'a pu être réalisée du fait de tarifs très différents pratiqués par un même titre selon le type de collaboration.

*** CCNJT : Convention collective nationale de travail des journalistes

**** Médiafor est l'OPCA (Organisme paritaire de collecte agréé) du secteur de la presse écrite.

Le réseau des journalistes pigistes à Lyon est informel : ni structure, ni adhésion, ni cotisation. Juste des liens professionnels et conviviaux entre des journalistes rémunérés à la pige. contact : lyonpiges@free.fr (mailto:lyonpiges@free.fr)

Liens

CFDT Confédération (<http://www.cfdt.fr/>)

Observatoire de la Déontologie de l'Information - ODI
(<http://www.odi.media/>)

Ass° de préfiguration des conseils de presse
(<http://apcp.unblog.fr/>)

International IFJ (<http://www.ifj.org/>)

Reporters Sans Frontières (<https://rsf.org/fr>)

F3C Fédération (<http://www.f3c-cfdt.fr/>)

Conférence nationale des métiers du journalisme
(<http://www.cnmj.fr/presentation/>)

Les Assises du journalisme
(<http://www.journalisme.com/>)

Fédération européenne des journalistes
(<http://europeanjournalists.org/fr/>)

Mentions légales site internet (/mentions-
l%C3%A9gales-site)

La CFDT dans les médias

Bayard-presse (<http://cfdtbayard.wordpress.com/>)

CFDT Publihebdomos (<http://www.cfdt-publihebdomos.infos.st>)

CFDT-FTV (<http://cfdt-ftv.over-blog.org/>)

France Télévision (<http://cfdt-ftv.over-blog.org/>)

Le Courrier Picard (<http://cfdt-courrierpicard.blogspot.com/>)

Ouest-France (<http://cfdt-of.over-blog.org/>)

Radio-France CFDT (<http://www.cfdt-radiofrance.fr/>)

Site WK (<http://www.rsf.org/-francais-.html>)

Suivez nous !

 (<http://www.facebook.com>)

 (<https://twitter.com/USJCFDT>)

 (</~vanessa/cfdt/rss.xml>)